



DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° 119

portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public

Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 31 juillet 2023 formulée par Monsieur Michel Ortalo-Magné pour la manifestation « La nuit des étoiles » qui se déroulera le samedi 12 août 2023 à 21h30 sur le chemin des Crêtes sur la commune de LIMOGNE-EN-QUERCY ;

Considérant que cette manifestation constitue une occupation du domaine public accueillant du public et qu'il y a lieu de réglementer la sécurité des usagers de la route en fermant les accès du chemin des Crêtes ,

ARRETE

Article 1. Le samedi 12 août 2023 – 21h30 jusqu'à 00h00 Monsieur Michel Ortalo-Magné est autorisé à organiser la manifestation « La nuit des étoiles » en occupant le domaine public sur le chemin des Crêtes commune de LIMOGNE-EN-QUERCY.

Article 2. La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par le pétitionnaire.

Article 3. Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation.

Article 4. Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet au jour et à l'heure de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

Article 5. Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 31 juillet 2023

Affiché le 31/07/2023

Publication au registre le 31/07/2023

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE